



FONDS PRO MULTIS

Fonds de Dotation régi par la loi du 04 aout 2008

22, rue du Lieutenant Chaure
75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



FONDS PRO MULTIS

Fonds de Dotation régi par la loi du 04 aout 2008

22, rue du lieutenant Chauré
75020 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation « Fonds Pro Multis » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les pages 11 & 12 de l'annexe qui exposent les conséquences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaires relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, depuis

le 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les principes comptables retenus par l'entité ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat ;
- Il n'existe pas d'événement ou de décision intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir un lecteur est apparue importante au commissaire aux comptes ;
- Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du fonds de dotation.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents adressés aux membres du fonds de dotation sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président du conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Garches, le 20 juillet 2026

Mathilde GIRARD

Commissaire aux Comptes associée

Signé par Mathilde Girard

Le 20 juil. 2026



AUDIT • EXPERTISE COMPTABLE • CONSEIL

COMPTES ANNUELS



AOP FONDS PRO MULTIS (881480776)

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Activité :

Adresse : 22 rue du Lieutenant Chaure , 75020, PARIS



Sommaire

1. Rapport de présentation des comptes	p. 3
1. 1. Rapport de présentation des comptes	p. 4
2. Etats financiers	p. 5
2. 1. Bilan actif	p. 6
2. 2. Bilan passif	p. 7
2. 3. Compte de résultat	p. 8
3. Annexes	p. 10
3. 1. Principes généraux	p. 11
3. 2. Notes relatives aux postes de bilan	p. 13
3. 3. Détail du bilan	p. 19
3. 4. Bilan actif détaillé	p. 19
3. 5. Bilan passif détaillé	p. 19
3. 6. Détail du compte de résultat	p. 20
3. 7. Compte de résultat détaillé	p. 20

Rapport de présentation des comptes

Rapport de présentation des comptes

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

Les comptes ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant
Total du bilan	73 321
Total des produits d'exploitation	42 200
Résultat net comptable	- 1 448

Fait à : Paris

Le : 20/05/2026

Nom de l'expert comptable : Camille Bansillon

Etats financiers

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	7 095		7 095	9 235
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	66 226		66 226	64 983
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	73 321		73 321	74 218
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	73 321		73 321	74 218
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	5 910	
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 448	5 910
Situation nette (sous total)	4 461	5 910
Fonds propres consommables	61 759	61 759
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	66 221	67 669
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		3 649
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		3 649
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 100	2 900
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	7 100	2 900
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	73 321	74 218
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 100	
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
		<i>Dont ventes de dons en nature</i>
Ventes de prestations de service		
		<i>Dont parrainages</i>
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	38 541	42 473
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie	3 649	
Contributions financières		12 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	10	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	42 200	54 973
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (1) (2)	9 604	5 159
Aides financières	34 045	40 245
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		3 649
Autres charges		10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	43 649	49 063
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 1 449	5 910
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	1	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 1 448	5 910

31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
Total	Total

Produits exceptionnels (V)

Charges exceptionnelles (VI)

RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)

Participation des salariés aux résultats (VII)

Impôts sur les bénéfices (VIII)

Total des produits (I + III + V)	42 201	54 973
---	---------------	---------------

Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	43 649	49 063
--	---------------	---------------

EXCEDENT		5 910
-----------------	--	--------------

DEFICIT	- 1 448	
----------------	----------------	--

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Secours en nature

Mises à disposition gratuite de biens

Prestations en nature

Personnel bénévole

TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

(1) Redevances de crédit-bail mobilier

(2) Redevances de crédit-bail immobilier

Annexes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 73320.64 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -1448.38 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Règles générales :

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, modifié notamment par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €

Faits caractéristiques

Changement d'expert comptable pour la clôture au 31/12/2025.

Départ de trois administrateurs :

- Vincent BEHR, membre du Collège des Fondateurs, président,
- Gilles BONAL, désigné par le Collège des Fondateurs, trésorier,
- Anne Charlotte CARRE née GOUPIL, membre du Collège de Fondateurs, secrétaire.

Remplacement des administrateurs démissionnaire par :

- Rodolphe de LAMBERTYE,
- Etienne MERCIER.

Changement de président :

Remplacement de Vincent BEHR par Rodolphe de LAMBERTYE

Changement de méthode comptable :

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Reclassement des comptes courants d'associés créditeurs en « autres dettes » du passif
- Modification du plan de compte et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) :

Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025, par conséquent :

- Absence de retraitement du résultat 2024 : les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.
- Reclassements de présentation : la colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.

Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :

- Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes "Charges exceptionnelles" et "Produits exceptionnels"
- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions"

Impacts significatifs sur l'exercice 2025 :

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

- Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier).
- Suppression des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature
- Les comptes courants d'associés créditeurs : Ils apparaissent dans « les autres dettes » du passif, ils étaient en dettes financières diverses auparavant

Notes relatives aux postes de bilan

Créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	7 095	7 095	
Créances clients			
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés			
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	7 095	7 095	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	7 095	7 095	
Charges constatées d'avance			
Total	7 095	7 095	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 100	7 100		
AUTRES DETTES				
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Dettes fiscales				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Autres				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	7 100	7 100		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir				
Clients - Factures à établir				
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir				
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	7 095	9 235	- 2 140	- 23
Total	7 095	9 235	- 2 140	- 23

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	2 100	2 700	- 600	- 22
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer				
Organismes sociaux - Charges à payer				
Etat - Charges à payer				
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers				
Total	2 100	2 700	- 600	- 22

Variation des fonds propres (associations uniquement)

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					5 910
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter					
Excédent ou déficit de l'exercice	5 910	- 5 910		1 448	- 1 448
Situation nette (sous total)	5 910	- 5 910		1 448	4 461
Fonds propres consommables	61 759				61 759
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS PROPRES (I)	67 669	- 5 910		1 448	66 221

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31 930	31 930	41 473	41 473
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 611		13 500	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	11			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 649			
TOTAL	42 201	31 930	54 973	41 473

CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	34 045	31 930	40 245	40 245
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 640		5 169	1 228
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 649	
TOTAL	43 685	31 930	49 063	41 473

Fonds dédiés (associations uniquement)

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fondations abritées						
Fondations abritées						
Subvention D'exploitation						
Subvention D'exploitation						
Contributions financières d'autres organismes						
Contributions financières d'autres organismes	3 649		3 649			
Ressources liées à la générosité du public						
Legs et donations						
Dons						
Mécénats						
Autres						
Total	3 649		3 649			

Ventilation des dotations et reprises sur fonds dédiés

	Exercice N	Exercice N-1
Fonds reportés		
Reports en fonds reportés		
Utilisations de fonds reportés	3 649	
Total Fonds reportés	3 649	
Fondations abritées		
Reports en fonds dédiés aux fondations abritées		
Utilisations des fonds dédiés aux fondations abritées		
Total Fondations abritées		
Subvention d'exploitation		
Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Total Subvention d'exploitation		
Contributions financières		
Reports en fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		3 649
Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Total Contributions financières		- 3 649
Ressources liées à la générosité du public		
Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total Ressources liées à la générosité du public		
Total	3 649	- 3 649

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Par décret n° 2019-504 du 22 mai 2019, le seuil à partir duquel un organisme est tenu d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public est applicable aux exercices comptables clos à compter du 1er juin 2020 et aux exercices clos à une date antérieure volontairement par anticipation.

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024
1 – MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France	34 045	40 245
1.2 Réalisées à l'étranger		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 000	1 228
TOTAL DES EMPLOIS	37 045	41 473
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		0
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		0
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	37 045	41 473
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1 – RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	31 930	41 473
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels		
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénat		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL DES RESSOURCES	31 930	41 473
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		0
3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		0
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	31 930	41 473